



Hermenches, 05 septembre 2019

Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 07 / 2019

Crédit d'investissement pour l'installation de récupérateurs de balles aux cibles du stand de tir

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Confédération répertorie les buttes de tir comme sites pollués et exige l'assainissement de celles-ci selon leur localisation. Cet assainissement peut être subventionné à condition qu'aucune balle ne soit tirée dans le terrain dès le 1^{er} janvier 2021. Le stand de tir est partagé par convention avec les communes de Vucherens, de Syens et de Rossenges. Cette convention donne la possibilité à la commune d'Hermenches de reporter les investissements entre les signataires.

2. Situation actuelle

La butte de tir est en zone forêt et ne nécessite de ce fait pas d'un assainissement. Toutefois, la proximité du ruisseau du Valin fait peser le risque d'une demande d'assainissement. De plus, les municipalités signataires de la convention sont favorables à la pose de récupérateurs.

3. Détail du projet

Installation de 4 caissons récupérateurs de balles dans les lignes de tir, derrière les cibles.

4. Financement

Création des fondations	Frs.	6'000.--
Fourniture et pose des caissons	Frs.	22'500.--
Divers et imprévus	Frs.	1'500.--

Clés de répartition entre les communes (selon nombre d'habitants au 31.12.2019) :

Rossenges	70 habitants	Frs.	1'780.--
Syens	150 habitants	Frs.	3'814.--
Hermenches	380 habitants	Frs.	9'661.--
Vucherens	580 habitants	Frs.	<u>14'746.--</u>

Total	Frs.	30'000.--
		=====

5. Calendrier

Les travaux seront effectués en 2020.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande aux membres du Conseil général de donner leur accord à cet investissement.

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

Vu le préavis de la Municipalité n° 07 / 2019, du 05 septembre 2019, concernant la demande de crédit d'investissement pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder un crédit d'investissement de Frs. 30'000.--
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter tout ou partie de cette somme
3. d'amortir la somme relative à notre commune, sur le compte de fonctionnement 2020

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Laetitia Déglon
Secrétaire Municipale